

un événement QUEBEC CINEMA

RÈGLEMENTS - 2016



CHAPITRE I: QUÉBEC CINÉMA

ARTICLE 1: MISSION DE L'ORGANISME

Québec Cinéma a pour mission de promouvoir le cinéma québécois, ses artistes, artisans et professionnels, et de contribuer au développement de notre cinématographie nationale. Accès aux oeuvres, éducation et sensibilisation sont au cœur des préoccupations de l'organisme, qui rejoint annuellement plus d'un million de personnes ici et ailleurs dans le monde. Québec Cinéma est le producteur des trois plus grandes vitrines pour le cinéma québécois, la Tournée, le Gala du cinéma québécois, et les Rendez-vous du cinéma québécois, et offre de plus une riche programmation scolaire.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le Gala du cinéma québécois - Une prestigieuse remise de prix qui récompense les artistes et artisans du cinéma québécois s'étant distingués au cours de l'année. Le gala, point culminant de cette grande célébration, réunit toute l'industrie venue applaudir ses pairs. Présentée par Radio-Canada en direct à la télé et sur le Web, le Gala du cinéma québécois est aussi rediffusé par TV5 Monde dans tous les pays affiliés, touchant ainsi un immense public, ici et ailleurs.

Les Rendez-vous du cinéma québécois - Un évènement d'envergure sur le territoire montréalais célébrant pendant dix jours, au mois de février, l'ensemble de la production cinématographique annuelle dans un contexte festif et ouvert à tous. Les Rendez-vous sont un lieu de rencontres privilégiées entre le public et ceux qui font notre cinéma, un évènement unique et rassembleur pour l'ensemble des professionnels d'ici et d'ailleurs, ainsi qu'une vitrine exceptionnelle pour la relève québécoise.

La Tournée du cinéma québécois - Audacieux projet de décentralisation, la Tournée du cinéma québécois offre un programme de sensibilisation et de développement de public sans pareil à travers le Québec et le Canada, d'un océan à l'autre. D'une part, son volet scolaire propose des rencontres inspirantes et des activités favorisant l'intérêt des jeunes pour le cinéma d'ici, contribuant ainsi à l'éveil d'une relève prometteuse. D'autre part, elle permet à certaines communautés de voir des films québécois inaccessibles pour elles sans cette heureuse initiative.



GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Québec Cinéma est composé de 13 administrateurs siégeant à titre personnel et de façon bénévole, engagés pour leurs compétences et représentant une diversité garante d'une indépendance de l'organisme. De ce nombre, un minimum de deux administrateurs sont des artistes ou artisans et un minimum de deux administrateurs sont issus de l'industrie cinématographique. Un siège est également réservé d'office à un représentant du Comité de représentation professionnelle (CRP) et un autre à un représentant du Comité de représentation artistique (CRA), respectivement nommés par les membres de leur comité.

Le Comité de représentation professionnelle (CRP) est formé de représentants d'associations professionnelles du milieu du cinéma québécois. À caractère consultatif et relevant du conseil d'administration de l'organisme, le CRP a pour mandat d'élaborer l'ensemble des procédures en lien avec les prix du Gala du cinéma québécois, de les recommander auprès du conseil d'administration et d'en superviser la mise en application. Le CRP est également consulté et informé pour la production du gala télévisuel.

Le comité de représentation artistique (CRA) est constitué d'artistes indépendants et de professionnels de l'art cinématographique et s'assure de la représentativité de l'ensemble des pratiques et de ses artisans dans chacune des initiatives de Québec Cinéma.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015 - 2016

DIRIGEANTS

Patrick Roy, président

Président, Les Films Séville

Marcel Jean, vice-président - cinéma

Auteur, réalisateur, producteur, directeur général, Cinémathèque québécoise Représentant du CRA de Québec Cinéma

Serge Paquette, vice-président - affaires

Associé directeur, Cabinet de relations publiques NATIONAL

Maurice Prud'homme, secrétaire-trésorier

Directeur général, Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)

ADMINISTRATEURS

Michèle Bazin

Vice-présidente des affaires publiques, Conseil du Patronat du Québec

Caroline Brault

Vice-présidente associée, Groupe Cinéma et Télévision, Banque Nationale

Caroline Fortier

Directrice générale, Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ) Représentante du CRP de Québec Cinéma

Nancy Grant

Productrice, Metafilms

Monique Jérôme-Forget

Conseillère spéciale, Osler, Hoskin & Harcourt

Suzanne Moquin

Vice-présidente, Solutions consommateurs, Mediagrif Company

Erik J. Ryan

Vice-président, directeur marketing, stratégie et relations extérieures, SNC-Lavalin

Patrice St-Amour

Directeur partenariats et philanthropie, TOHU, Cité des arts du cirque

Un poste à pourvoir



COMITÉ DE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE 2015 - 2016

MEMBRES

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Représentée par Jean-Claude Rocheleau, directeur général de l'AQTIS

Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF)

Représentée par Charles Tremblay, directeur général de Métropole Films Distribution

Association québécoise de la production médiatique (AQPM)

Représentée par Brigitte Doucet, directrice générale adjointe, AQPM

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Représentée par Caroline Fortier, directrice générale, ARRQ Présidente du CRP et représentante du comité sur le CA de Québec Cinéma.

Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC)

Représenté par Chantal Barrette, agente d'affaires, DGC

Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)

Représenté par Andrew Noble, vice-président - distribution nationale chez Filmoption International / Président du Conseil d'administration du RDIFO

Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)

Représentée par Sébastien Charest, directeur des services aux membres

Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma (SARTEC)

Représentée par Joanne Arseneau, scénariste

Union des artistes (UDA)

Représentée par Sylvie Brousseau, directrice générale, Union des artistes

Writers Guild of Canada (WGC)

Représentée par Matt Holland, scénariste



COMITÉ DE REPRÉSENTATION ARTISTIQUE 2015 - 2016

MEMBRES

Charles Binamé

Réalisateur

Jean-François Caissy

Réalisateur

Sophie Deraspe

Réalisatrice, scénariste et directrice de la photographie

Marcel Jean

Auteur, réalisateur, producteur, directeur général, Cinémathèque québécoise Représentant du CRA sur le CA de Québec Cinéma

Karl Lemieux

Réalisateur et performeur expérimental

Myriam Verreault

Réalisatrice, scénariste et monteuse



CHAPITRE II: LES PRIX DU GALA DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

ARTICLE 1: DÉFINITION

L'équipe de Québec Cinéma a pour mission d'organiser annuellement le Gala du cinéma québécois, destinés à promouvoir et célébrer la richesse du cinéma québécois. Avec le soutien du Comité de représentation professionnelle et sous la responsabilité du Conseil d'administration de l'organisme, elle va mettre en place tous les moyens humains et financiers pour veiller à la bonne organisation de cette remise de prix ainsi que des autres évènements qui l'entourent (conférences et évènements de presse, tapis rouge, cocktails, party, etc.). Québec Cinéma est également le coproducteur du gala télévisuel pendant lequel ces prix prestigieux sont remis en direct.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES RÉGULIÈRES

Un prix est attribué chaque année dans chacune des catégories suivantes :

Pour le long métrage de fiction :

- 1. Meilleur film
- 2. Meilleure réalisation
- 3. Meilleur scénario
- 4. Meilleure actrice
- 5. Meilleur acteur
- 6. Meilleure actrice de soutien
- 7. Meilleur acteur de soutien
- 8. Meilleure direction artistique
- 9. Meilleure direction de la photographie
- 10. Meilleur son
- 11. Meilleur montage
- 12. Meilleure musique originale
- 13. Meilleurs costumes
- 14. Meilleur maquillage
- 15. Meilleure coiffure

Pour les autres genres :

- 16. Meilleur long métrage documentaire
- 17. Meilleur court ou moyen métrage de fiction
- 18. Meilleur court ou moyen métrage d'animation

Pour les catégories 1 à 15, le prix est remis au lauréat de la catégorie où il est admissible. Le trophée du *Meilleur film* revient au producteur.

Pour les catégories du Meilleur long métrage documentaire, du Meilleur court ou moyen métrage de fiction, et du Meilleur court ou moyen métrage d'animation, sont considérés comme finalistes les réalisateurs et les producteurs des cinq films nominés. Le trophée est remis au réalisateur lauréat et le producteur lauréat reçoit un certificat.



ARTICLE 3: AUTRES CATÉGORIES

Prix Hommage

Le *Prix Hommage* est décerné chaque année à une personnalité du cinéma québécois reconnu par le grand public. La candidature de la personne est proposée par le CRP et entérinée par le CA de Québec Cinéma.

Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec

Le Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec est décerné à un long métrage de fiction cumulant le plus grand nombre de points dans l'évaluation de son rayonnement à l'étranger (Canada hors Québec et international). Ceci comprend, pour la sélection des finalistes, l'ensemble de la carrière du film, de sa sortie jusqu'au 15 janvier de l'année du gala. Le choix du lauréat prend en compte la carrière des cinq films finalistes, de leur sortie jusqu'au 1^{er} mars de l'année du gala. Les informations relatives à la carrière des films sont fournies par les producteurs des films.

Pour être considéré, le film doit être admissible à toutes les catégories des prix de l'année, soit une production ou co-production majoritaire québécoise (voir - critères d'admissibilité et films éligibles p.9)

La sélection est basée sur :

- · La participation et les prix obtenus dans des festivals internationaux ainsi que dans les grands galas de remise de prix de cinéma (50%) (voir annexe 2 p.18)
 - · Les ventes sur des territoires à l'extérieur du Québec (50%) (voir annexe 2 p.19)

Sont considérés comme finalistes pour le *Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec,* les réalisateurs et les producteurs des cinq films nominés. Le trophée est remis au réalisateur lauréat, le producteur lauréat reçoit un certificat.

Billet d'or Cineplex

Le *Billet d'or Cineplex* est décerné au long métrage de fiction admissible à toutes les catégories du Gala ayant enregistré le plus grand nombre d'entrées dans les salles de cinéma du Québec dans l'année précédant celle du Gala.

Un film dont l'exploitation en salle commence après le 1^{er} décembre, dont le cumul d'entrées au 31 décembre n'a pas dépassé le cumul d'entrées d'un film de cette même année, et dont l'exploitation se finit après le 1^{er} janvier de l'année suivante, sera admissible l'année suivante. Le calcul total des entrées du film sera cumulatif sur les deux années de son exploitation.

Les lauréats du *Billet d'or Cineplex* sont le distributeur, le réalisateur et le producteur du film. Le trophée est remis au distributeur, le producteur et le réalisateur lauréats reçoivent un certificat.

ARTICLE 4 : CERTIFICATS ET TROPHÉES

Un certificat est remis aux finalistes de toutes les catégories. Si plusieurs artistes ou artisans sont finalistes pour une même catégorie et un même film, chacun reçoit un certificat personnalisé.

Un seul trophée par prix est remis.

Les lauréats pourront se procurer d'autres trophées à leurs frais, jusqu'à concurrence du nombre de gagnants. Des restrictions s'appliquent.



CHAPITRE III: PROCÉDURES DE VOTATION

ARTICLE 1 : CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET FILMS ÉLIGIBLES

Tous les films, ainsi que tous les artistes et artisans, répondant aux critères d'admissibilité énumérés dans le présent article, sont éligibles aux prix du Gala du cinéma québécois.

Longs métrages de fiction

Sont admissibles aux prix récompensant les longs métrages de fiction, les films de fiction de 70 minutes et plus, de production ou co-production officielle québécoise et sortis commercialement dans une salle de la province de Québec, pour une durée d'au moins une semaine, entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des prix du Gala du cinéma québécois.

Productions québécoises 1

Tous les artistes et artisans quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles et seront considérés d'office comme inscrits aux prix de leur catégorie.

Coproductions majoritaires québécoises¹

Tous les artistes et artisans, quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles au prix de leur catégorie si le film est une coproduction officielle majoritaire québécoise, répondant à au moins deux des quatre conditions suivantes, dont obligatoirement les conditions a ou b :

- a. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e).²
- b. Le film est scénarisé ou co-scénarisé par un(e) Québécois(e). ²
- c. Au moins un des rôles principaux est interprété par un(e) Québécois(e). ²
- d. Un(e) Québécois(e) a exercé une des fonctions-clés de création suivantes : direction de la photographie, direction artistique, montage, conception sonore, composition de la musique.

Si le film ne répond pas aux critères tels que mentionnés ci-dessus, il sera considéré au même titre qu'une coproduction minoritaire.

Coproductions minoritaires québécoises 3

Si le film est une coproduction officielle minoritaire québécoise³, ou encore si il s'agit d'une coproduction majoritaire ne répondant pas aux critères exigés, seuls les artistes et artisans québécois² peuvent être finalistes dans leur catégorie.

Le film ne sera pas admissible aux catégories du Meilleur film, Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec et Billet d'or Cineplex.

³ Une coproduction officielle minoritaire québécoise définie un producteur ou une entreprise québécoise détenant 50% et moins des droits sur le projet.



¹ Une production ou une co-production majoritaire officielle québécoise est une production ou coproduction ayant obtenu la certification de production ou coproduction officielle par Téléfilm Canada.

² Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec.

Longs métrages documentaires

Sont admissibles au prix du *Meilleur long métrage documentaire*⁴, les films documentaires de plus de 52 minutes qui répondent obligatoirement aux trois critères suivants :

- a. Le film est produit ou co-produit par une entreprise québécoise.⁵
- b. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e). 5
- c. Le film est sorti commercialement dans une salle de la province du Québec pour une durée d'au moins une semaine consécutive, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des prix du Gala du cinéma québécois.

Courts ou moyens métrages de fiction

Sont admissibles au prix du *Meilleur court ou moyen métrage de fiction*, les films de fiction de moins de 70 minutes qui répondent obligatoirement aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou co-produit par une entreprise québécoise ou un(e) réalisateur(rice) indépendant(e) québécois(e).⁵
- b. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e)⁵ ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des prix du Gala du cinéma québécois, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁶
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible au prix du *Meilleur court ou moyen métrage de fiction* les années précédentes.

Courts ou moyens métrages d'animation

Sont admissibles au prix du *Meilleur court ou moyen métrage d'animation*, les films d'animation de moins de 70 minutes qui répondent aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou co-produit par une entreprise québécoise⁵ ou un(e) réalisateur(rice) indépendant(e) québécois(e).⁵
- b. Le film est réalisé ou co-réalisé par un(e) Québécois(e)⁵ ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des prix du Gala du cinéma québécois, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁶
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible au prix du *Meilleur court ou moyen métrage d'animation* les années précédentes.

⁷ Œuvre cinématographique dont la durée de prises de vue réelles est inférieure à 25% de la durée totale du film.



⁴ Est considéré comme film documentaire, une présentation non fictive de la réalité, aux fins d'informer ou d'analyser de façon critique un sujet spécifique ou un point de vue d'auteur ou encore de traiter en profondeur un sujet donné.

⁵ Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec

⁶ Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay (et les Sommets de l'animation pour le prix du *Meilleur court ou moyen métrage d'animation*).

Les films d'animation ayant une durée de 70 minutes et plus, et répondant aux critères d'admissibilité des longs métrages de fiction, sont automatiquement éligibles aux catégories des longs métrages de fiction.

ARTICLE 2: PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE DÉSINSCRIPTION

Les inscriptions aux prix du Gala du cinéma québécois ouvrent au début du mois d'octobre et se terminent le 30 octobre pour les films sortis entre le 1^{er} janvier et le 30 octobre de l'année en cours, et le 31 décembre pour les films sortis après le 30 octobre.

Longs métrages de fiction

Tous les films admissibles sont considérés d'office comme inscrits aux prix du Gala du cinéma québécois. Les compagnies de production des films admissibles sont contactées afin de compléter l'inscription des films. Les compagnies de production sont responsables de l'exactitude des informations fournies et du bon complètement de l'inscription des artistes et artisans du film, ainsi que des informations de contacts (téléphone et courriel) fournies.

L'équipe de coordination du Gala fera parvenir aux personnes responsables de l'inscription un formulaire à retourner rempli et signé. Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- · Synopsis du film
- · Générique papier
- · Cue Sheet
- · Cession de droit Société Radio Canada
- · Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées (fourni par le distributeur)
- · Autorisation pour la production de copies à l'usage des comités de sélection (fournie par le distributeur)

Longs métrages documentaires, courts et moyens métrages de fiction, courts et moyens métrages d'animation

Tous les films admissibles, soit les réalisateurs et producteurs de ces catégories, sont considérés d'office comme inscrits aux prix du Gala du cinéma québécois⁸. Les producteurs sont contactés afin d'obtenir les informations relatives aux personnes en compétition (réalisateur et producteur).

Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- · Synopsis du film
- · Générique papier
- · Cession de droit
- · Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées (fourni par le distributeur)
- Autorisation pour la production de copies à l'usage comités de sélection (fournie par le distributeur)

Les génériques papiers sont demandés en vue de la vérification des crédits des artistes et artisans inscrits.

⁸ Excepté les courts ou moyens métrages de fiction (voir paragraphe p.14)



DÉSINSCRIPTION

Dans la mesure où un artiste ou un artisan ne veut pas être considéré pour un prix dans la catégorie où il est éligible, il doit en faire la demande par écrit auprès de Québec Cinéma. Dans le cas où un producteur souhaite retirer son film de la catégorie *Meilleur film* et qu'il en a fait la demande par écrit à Québec Cinéma, tous les artistes et artisans du film restent éligibles aux prix de leur catégorie.

Dans le cas d'un doute ou d'une interrogation concernant un film, un critère d'admissibilité ou tout autre cas litigieux, une requête officielle par écrit pourra être envoyée au CRP de Québec Cinéma. Le CRP fera une recommandation au conseil d'administration de Québec Cinéma pour décision finale.

Aucune annulation ni modification ne pourront être apportées aux inscriptions après le 31 décembre de l'année en cours.

ARTICLE 3: MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES FINALISTES - 1er tour

Quatre comités de présélection sont formés pour sélectionner les finalistes dans les catégories récompensant les longs métrages de fiction, les longs métrages documentaire, les courts ou moyens métrages de fiction et les courts ou moyens métrages d'animation. Les comités doivent déterminer cinq finalistes par prix.

Ceci exclut le *Prix Hommage*, le *Billet d'or Cineplex* et le *Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec*, déterminés par des critères différents (voir Article 3 p. 8 et Annexe 2 – p.18)

Longs métrages de fiction

Un comité de présélection supervisé par Québec Cinéma, composé de 26 membres désignés par les associations professionnelles siégeant sur le Comité de représentation professionnelle (CRP) et de 2 experts externes choisis par Québec Cinéma, détermine les finalistes des catégories récompensant les longs métrages de fiction.

Lors d'une assemblée plénière, l'ensemble du comité de présélection débat des films, artistes et artisans en compétition pour les prix du Meilleur film, de la Meilleure réalisation, du Meilleur scénario, du Meilleur acteur, du Meilleur acteur de soutien, de la Meilleure actrice et de la Meilleure actrice de soutien. Ils se séparent ensuite en deux groupes, le comité A et le comité B, qui débattent respectivement des catégories suivantes :

- · Le comité A détermine les finalistes des catégories : son, montage, musique originale.
- · Le comité B détermine les finalistes des catégories : direction de la photographie, direction artistique, costumes, maquillage, coiffure.



Composition des comités :

Comité A

1 producteur (AQPM)

2 réalisateurs (ARRQ)9

1 scénariste (SARTEC)¹⁰

2 acteurs (UDA)

1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)

2 compositeurs (SPACQ)

2 monteurs (AQTIS)

2 techniciens de son (AQTIS)¹¹

1 expert externe (QC)

Comité B

1 producteur (AQPM)

1 réalisateur (ARRQ/DGC)

1 scénariste (SARTEC)

2 acteurs (UDA)

1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)

2 directeurs artistiques (DGC)

2 directeurs de la photographie (AQTIS)

1 costumier (AQTIS)

1 maquilleur (AQTIS)

1 coiffeur (AQTIS)

1 expert externe (QC)

Suite aux discussions, les 5 finalistes de chaque catégorie sont déterminés par un vote secret supervisé par un vérificateur.

Longs métrages documentaires

Le comité de présélection supervisé par Québec Cinéma se compose de 6 membres désignés par les associations professionnelles siégeant sur le Comité de représentation professionnelle (CRP) et de 1 expert externe désigné par Québec Cinéma. Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour le prix du *Meilleur long métrage documentaire*.

- · 2 réalisateurs (ARRQ/DGC)
- 1 producteur (AQPM)
- · 1 monteur image (AQTIS)
- 1 directeur de la photographie (AQTIS)
- · 1 technicien du son (mixeur, monteur ou preneur de son) (AQTIS)
- 1 expert externe (QC)

Suite aux discussions, les 5 finalistes sont déterminés par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

¹¹ Si l'AQTIS n'est pas en mesure de trouver les techniciens son parmi ses membres, alors il est possible que Québec Cinéma fasse appel à des ressources hors du syndicat.



⁹ 1 des 3 réalisateurs doit être reconnu comme réalisateur-scénariste. De plus, si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, 1 des 3 réalisateurs est nommé par la DGC.

¹⁰ Si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, la WGC nomme 1 des 2 scénaristes.

Courts ou moyens métrages de fiction

L'ensemble des courts et moyens métrages de fiction admissibles¹² sont soumis à 5 programmateurs de festivals de courts métrages reconnus par Québec Cinéma¹³ qui déterminent chacun leurs 10 premiers choix. La compilation de ces choix est soumise à un comité de présélection.

Le comité de présélection supervisé par Québec Cinéma se compose de 4 membres désignés par les associations professionnelles siégeant sur le Comité de représentation professionnelle (CRP) et de 1 expert externe désigné par Québec Cinéma.

Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour le prix du *Meilleur court ou moyen métrage de fiction*.

- 1 réalisateur (ARRQ/DGC)
- 1 producteur (AQPM)
- 1 scénariste (SARTEC)
- 1 monteur image (AQTIS)
- 1 expert externe (QC)

Suite aux discussions, les finalistes sont déterminés par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

Courts ou moyens métrages d'animation

Le comité de présélection désigné et supervisé par Québec Cinéma est formé de 3 professionnels de l'industrie cinématographique et du milieu du film d'animation.

Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour le prix du *Meilleur court ou moyen métrage d'animation*.

Suite aux discussions, les finalistes sont déterminés par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

Les 43 membres des 4 comités de présélection s'engagent, dans une lettre d'entente avec Québec Cinéma, à voir tous les films éligibles pour les prix de l'année en lien avec leur comité et à être présents lors de la rencontre de délibération de leur comité. Ils reçoivent les copies DVD et/ou les liens électroniques des films éligibles, ainsi qu'un guide du comité pour les accompagner dans leur choix. Québec Cinéma s'assure de la confidentialité des discussions et fait parvenir à chaque membre des comités une lettre d'engagement de confidentialité.

Un membre de comité peut siéger 2 années consécutives sur un même comité. Il pourra se présenter à nouveau après une année révolue.

¹³ Programmateurs de Fantasia, Festival de Cinéma de la ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay.



¹² Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, dans un festival ou un évènement de cinéma suivants : Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay.

ARTICLE 4: MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES LAURÉATS - 2e tour

Longs métrages de fiction (excluant le *Billet d'or*, le *Prix Hommage* et le *Film s'étant le plus* illustré à l'extérieur du Québec)

L'élection des lauréats des catégories récompensant les longs métrages de fiction est effectuée à bulletin secret par vote électronique. L'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes est effectué sous contrôle d'un vérificateur assermenté.

Les membres qui peuvent voter sont :

- Membres des associations professionnelles qui siègent sur le CRP, choisis selon les règles établies par chacune (voir Annexe 1 p.17);
- Membres des associations professionnelles reconnues par Québec Cinéma (voir Annexe 1 p.17):
- · Membres des différents comités de l'année en cours ;
- · Lauréats québécois d'un prix au cours des années précédentes ;
- Artistes et artisans québécois finalistes ¹⁴ à un prix pour l'année en cours.
- Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.

L'âge requis pour le vote en ligne est fixé à 18 ans. Les personnes souhaitant voter devront répondre à ce premier critère qu'ils soient membres d'une association ou finalistes.

Dans la mesure du possible, les membres votants doivent visionner les films éligibles pendant toute l'année et lors de leur présentation en salle ou dans les festivals. Ils peuvent également voir ou revoir l'ensemble des films de l'année à Montréal pendant l'évènement des Rendez-vous du cinéma québécois en février de chaque année, sur grand écran ou par le biais du visionnement sur demande, ainsi que par le biais de la programmation 4 écrans proposée dans le cadre de l'évènement. Enfin des copies des films sont mises à disposition dans chaque association professionnelle reconnue par Québec Cinéma.

Tous les membres votants et inscrits recevront un bulletin de vote électronique, ainsi que plusieurs rappels. Ils pourront se désinscrire à tout moment en cochant la case « se désinscrire ». La liste des membres votants est renouvelée à chaque année.

Longs métrages documentaire, courts ou moyens métrage de fiction et d'animation

Les lauréats des catégories du Meilleur long métrage documentaire, du Meilleur court ou moyen métrage de fiction et du Meilleur court ou moyen métrage d'animation sont déterminés par un seul et même comité, formé de représentants choisis par les associations professionnelles siégeant sur le CRP de Québec Cinéma.

- · 1 membre de l'ARRQ
- 1 membre de l'AQTIS
- · 1 membre de la DGC
- · 1 membre de l'ACDEF ou de la RDIFQ
- · 1 membre de la SARTEC
- · 1 membre de l'UDA
- · 1 membre de la SPACQ
- · 1 membre de l'AQPM
- · 1 membre Doc Québec

¹⁴ Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec



Chacun des membres du comité reçoit un lien électronique des 15 films en nomination avant la délibération en plénière organisée sous la supervision de Québec Cinéma. Le comité est encadré par une équipe ressource, dont 1 spécialiste en animation.

Les membres du comité débattent des finalistes de chaque catégorie. Suite aux discussions, un vote secret, supervisé par un vérificateur, détermine les lauréats de chaque catégorie. Le Gala du cinéma québécois ne remettant qu'un prix par catégorie, en cas d'un ex æquo le vote est annulé et réitéré.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des associations professionnelles dont les membres peuvent voter au 2e tour du Gala du cinéma québécois, selon des règles établies par chacune et validées annuellement par le CRP.

ASSOCIATIONS SIÉGEANT AU CRP

ACDEF (Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films)
AQPM (Association québécoise de la production médiatique)
AQTIS (Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son)
ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec)
DGC (Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs)
RDIFQ (Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec)
SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma)
SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)
UDA (Union des artistes)
WGC (Writers Guild of Canada)

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AVALISÉES PAR QUÉBEC CINÉMA

ACPQ (Association des cinémas parallèles du Québec) AQCC (Association québécoise des critiques de cinéma) APCQ (Association des propriétaires de cinéma du Québec) AQAA (Association québécoise des agences artistiques) ADCQ (Association des directeurs de casting du Québec)

Producteurs reconnus actifs à l'Office national du film du Canada (ONF)

Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.



ANNEXE 2 : Barème de calcul pour le prix du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec.

Le lauréat du prix *Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* est choisi selon une grille de calcul à deux paliers tels que déterminés ci-dessous.

<u>1^{er} PALIER – Sélection à un festival et/ou à une remise de prix sur le territoire national (hors</u> Québec) et les territoires internationaux.

Sélection à un festival

Cannes	Compétition officielle : 30 pts Section parallèle : 15 pts
Berlin, Venise, Sundance	Compétition officielle : 20 pts Section parallèle : 10 pts
Toronto, Telluride	Toutes sections : 9 pts
Rotterdam, Locarno, Karlovy Vary, San Sebastien, Tribeca, New-York, Busan, Rome	Toutes sections : 8 pts
Göteborg, Goa, Mumbaï, Namur, Shangaï, Thessaloniki Tokyo, Torino, Warsaw	Toutes sections : 5 pts
Autres festivals	Toutes sections : 1 pt

Prix remportés dans les festivals :

Cannes	Palme d'or : 30 pts Sélection officielle : 15 pts Section parallèle : 8 pts Prix supplémentaire : 3 pts
Berlin, Venise, Sundance	Ours d'or, Lion d'or, Grand prix : 20 pts Sélection : 10 pts Section parallèle : 5 pts Prix supplémentaire : 3 pts
Tiff	Meilleur film Canadien : 10 pts Prix supplémentaire : 2 pts
Rotterdam, Locarno, Karlovy Vary, San Seba Tribeca, New-York, Rome , Busan	stian, 1 ^{er} prix : 5 pts Prix dans toutes sections confondues : 4 pts Prix supplémentaire : 2 pts
Göteborg, Goa, Mumbaï, Namur, Shangaï, Thessaloniki, Tokyo, Torino, Warsaw	1 ^{er} prix : 4 pts Prix dans toutes sections confondues : 3 pts Prix supplémentaire : 1 pts
Prix dans d'autres festivals	Toutes sections : 1 pt



Participation aux galas de remise de prix en cinéma :

Oscars Gagnant: 60 pts Finaliste: 30 pts Golden Globes Gagnant: 30 pts Sélection: 15 pts Césars Gagnant: 20 pts Sélection: 10 pts **BAFTA** Gagnant: 20 pts Sélection: 8 pts

Canada's Top Ten - Festival du TIFF Sélection: 10 pts

Les points cumulés au 1er palier permettent de déterminer un classement.

Le film obtenant le plus de points cumulés remporte 100 points. La suite du classement est déterminée proportionnellement à l'écart des points cumulés dans la grille.

Exemple:

54 pts cumulés dans la grille $-1^{\text{ère}}$ place = 100 points 30 pts cumulés dans la grille $-2^{\text{ème}}$ place Film 1

Film 2

54/30 = 1.8 soit 100/1.8 = 55.55 points sur la classement.

2^e PALIER : Ventes à l'international selon les territoires et les droits vendus.

USA: Tous droits: 40 pts

Tous droits excepté les salles : 30 pts

Droits TV: 20 pts

FRANCE; ALLEMAGNE; UK : Tous droits: 30 pts

Tous droits excepté les salles : 22 pts

Droits TV: 15 pts

JAPON; ITALIE; PAYS SCANDINAVES; BENELUX; ESPAGNE; AUSTRALIE:

Tous droits: 20 pts

Tous droits excepté les salles : 15 pts

Droits TV: 10 pts

RUSSIE; SUISSE; CORÉE DU SUD; BRÉSIL; POLOGNE; TURQUIE; MEXIQUE:

Tous droits: 15 pts

Tous droits excepté les salles : 11 pts

Droits TV: 7 pts

ISRAEL; PORTUGAL; REP TCHEQUE; TAIWAN; GRECE; HONG KONG:

Tous droits: 10 pts

Tous droits excepté les salles : 7 pts

Droits TV: 5 pts

HONGRIE; AFRIQUE DU SUD; ARGENTINE, CHILI, PARAGUAY; URUGUAY; MALAYSIE; PHILIPPINES; SINGAPOUR; THAILAND; INDONESIE; INDE; COLOMBIE; PERU; EQUATEUR;

BOLIVIE; VENEZUELA; YOUGOSLAVIE; ROUMANIE:

Tous droits: 5 pts

Tous droits excepté les salles : 3 pts

Droits TV: 2 pts



BALTIQUES; BULGARIE; ISLANDE:

Tous droits: 3 pts

Tous droits excepté les salles : 2 pts

Droits TV: 1 pts

Le classement et le nombre points obtenus sont déterminés de la même manière qu'au palier 1.

<u>RÉSULTATS</u>

Les points obtenus pour chaque film au premier et au deuxième paliers se cumulent pour définir le gagnant. L'étude des dossiers est sous la responsabilité de Québec Cinéma qui détermine les cinq finalistes et le lauréat. S'il y a égalité de pointage entre deux films, ils reçoivent chacun un prix.

